



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 27 janvier 2010 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Luc Montreuil, vice-président, madame la conseillère Denise Laferrière et messieurs les conseillers Alain Riel et Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, monsieur Robert F. Weemaes, directeur général, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, messieurs Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Richard D'Auray, greffier adjoint.

CE-2010-61

AJUSTEMENT DES COÛTS AU MONTANT DE 504 044,86 \$ - PROJET DE REMPLACEMENT DU PONT BRADY - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MAXIME PEDNEAUD-JOBIN

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2007-332 en date du 20 mars 2007, adjugeait le contrat à la compagnie Alta ltée pour procéder aux travaux de remplacement du pont Brady, contrat numéro 02-166 au montant de 7 874 498,80 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2008-531 en date du 16 avril 2008, autorisait des travaux supplémentaires de 379 287,78 \$;

CONSIDÉRANT QUE la firme de consultants CIMA+ a déposé la recommandation du décompte numéro 17 au montant global de 8 757 831,44 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le montant adopté à ce jour est de 8 253 786,58 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la différence, entre le décompte numéro 17 et le montant adopté par la Ville, représente le coût supplémentaire de 504 044,86 \$, incluant les taxes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le coût supplémentaire de 504 044,86 \$ à la compagnie Alta ltée dans le cadre des travaux de remplacement du pont Brady – Contrat numéro 02-166, et ce, en vertu de la recommandation du consultant CIMA+.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30332-004-74327	18 128,00 \$	Réaménagements routiers - Réfection de ponts et ouvrages d'art
06-30386-004-74328	25 707,73 \$	Prolongement du réseau routier et autres - Réfection des ponts
06-30386-005-74329	99 487,00 \$	Prolongement du réseau routier et autres - Ouvrages d'art
06-30442-004-74330	338 394,56 \$	Aménagement des réseaux routiers - Pistes cyclables - Ponts - Réfection de ponts
04-13493	22 327,57 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 22 janvier 2010.

Adoptée

CE-2010-62*

RÈGLEMENT NUMÉRO 645-2010 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 3 025 000 \$ POUR EFFECTUER DIVERS TRAVAUX DE RÉFECTION DES TOITURES DE PLUSIEURS BÂTIMENTS, LA MISE AUX NORMES DE LA VENTILATION DE L'ÉDIFICE PIERRE-PAPIN ET LA RÉFECTION DE LA MAÇONNERIE DE LA MAISON DU CITOYEN AINSI QUE LA RESTAURATION EXTÉRIEURE DE L'AUBERGE SYMMES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 645-2010 autorisant une dépense et un emprunt de 3 025 000 \$ pour effectuer divers travaux de réfection des toitures de plusieurs bâtiments, la mise aux normes de la ventilation de l'édifice Pierre-Papin et la réfection de la maçonnerie de la Maison du Citoyen ainsi que la restauration extérieure de l'Auberge Symmes.

De plus, ce comité recommande au conseil d'informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que la Ville de Gatineau désire se prévaloir des dispositions du paragraphe 2° du deuxième alinéa de l'article 544 de la Loi sur les cités et villes pour ce règlement, et ce, permettant une description en termes généraux de la dépense.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2010-63*

RÈGLEMENT NUMÉRO 647-2010 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 13 833 000 \$ POUR EFFECTUER DIVERS TRAVAUX DE RÉFECTION ET D'AMÉNAGEMENT DU RÉSEAU ROUTIER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 647-2010 autorisant une dépense et un emprunt de 13 833 000 \$ pour effectuer divers travaux de réfection et d'aménagement du réseau routier.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2010-64*

RÈGLEMENT NUMÉRO 648-2010 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 5 478 000 \$ POUR EFFECTUER DIVERS TRAVAUX DE RÉFECTION, D'AMÉLIORATION ET DE CONSTRUCTION DE RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS AINSI QUE LA REMISE EN ÉTAT DE LA PARTIE CORRESPONDANTE DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 648-2010 autorisant une dépense et un emprunt de 5 478 000 \$ pour effectuer divers travaux de réfection, d'amélioration et de construction de réseaux d'aqueduc et d'égouts ainsi que la remise en état de la partie correspondante des infrastructures routières.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2010-65*

RÈGLEMENT NUMÉRO 649-2010 AUTORISANT UNE DÉPENSE DE 3 100 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 1 500 000 \$ POUR EFFECTUER DIVERS TRAVAUX DE RÉPARATIONS MAJEURES ET DE RECONSTRUCTION D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET RÉCRÉATIFS ET POUR RÉALISER DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE PARCS ET D'ESPACES VERTS AINSI QUE POUR PRÉVOIR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 649-2010 autorisant une dépense de 3 100 000 \$ et un emprunt de 1 500 000 \$ pour effectuer divers travaux de réparations majeures et de reconstruction d'équipements sportifs et récréatifs et pour réaliser des travaux d'aménagement de parcs et d'espaces verts ainsi que pour prévoir le paiement des honoraires professionnels.

De plus, ce comité recommande au conseil d'informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que la Ville de Gatineau désire se prévaloir des dispositions du paragraphe 2° du deuxième alinéa de l'article 544 de la Loi sur les cités et villes pour ce règlement, et ce, permettant une description en termes généraux de la dépense.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2010-66*

RÈGLEMENT NUMÉRO 650-2010 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 000 000 \$ POUR RÉALISER DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CHEMINS EN GRAVIER AINSI QUE DES PONTS ET OUVRAGES D'ARTS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 650-2010 autorisant une dépense et un emprunt de 1 000 000 \$ pour réaliser des travaux d'amélioration des chemins en gravier ainsi que des ponts et ouvrages d'arts.

De plus, ce comité recommande au conseil d'informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que la Ville de Gatineau désire se prévaloir des dispositions du paragraphe 2° du deuxième alinéa de l'article 544 de la Loi sur les cités et villes pour ce règlement, et ce, permettant une description en termes généraux de la dépense.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2010-67*

RÈGLEMENT NUMÉRO 651-2010 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 600 000 \$ POUR EFFECTUER DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE MESURES D'ATTÉNUATION DE VITESSE AINSI QUE DES OUVRAGES DE SYNCHRONISATION, D'AMÉLIORATION ET D'AJOUTS DE FEUX DE CIRCULATION

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 651-2010 autorisant une dépense et un emprunt de 1 600 000 \$ pour effectuer des travaux d'aménagement de mesures d'atténuation de vitesse ainsi que des ouvrages de synchronisation, d'amélioration et d'ajouts de feux de circulation.

De plus, ce comité recommande au conseil d'informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que la Ville de Gatineau désire se prévaloir des dispositions du paragraphe 2^o du deuxième alinéa de l'article 544 de la Loi sur les cités et villes pour ce règlement, et ce, permettant une description en termes généraux de la dépense.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2010-68

REJET DE SOUMISSIONS - APPEL D'OFFRES 2009 SP 084 - SÉCURISATION DES ÉDIFICES - PHASE 1 (22 SITES) - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement de la Ville de Gatineau a lancé, le 15 avril 2009, un appel d'offres public pour la pré-qualification d'entrepreneurs spécialisés pour la phase 1 du projet de sécurisation des édifices;

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement de la Ville de Gatineau a lancé, le 10 juillet 2009, un appel d'offres public pour l'obtention de soumissions pour la phase 1 du projet de sécurisation des édifices;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues avant la date et l'heure limite de dépôt des soumissions et que le prix de la plus basse soumission déposée est de 2 479 207,85 \$ et dépasse largement les sommes disponibles pour ce projet;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, tel qu'amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par le comité exécutif, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appel d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres 2009 SP 084 et autorise le Service des finances, Division de l'approvisionnement à procéder au lancement d'un nouvel appel d'offres public au moment jugé opportun, et ce, après que le service concerné ait modifié les documents d'appel d'offres.

Adoptée

CE-2010-69

SOUSSION 2009 SP 308 - LES INSTALLATIONS SPORTIVES AGORA INC. - TABLEAUX DE POINTAGE ÉLECTRONIQUES - COMPLEXE SPORTIF MONT-BLEU ET PARC SANS CARTIER – SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS - 58 035,14 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les installations sportives Agora inc., 1236, rue Tellier, Laval, Québec, H7C 2H2 pour la fourniture de tableaux de pointage électroniques pour le complexe sportif Mont-Bleu et le parc Sanscartier, au montant total de 58 035,14 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 17 novembre 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même le fonds des dépenses en immobilisations et répartis de la façon suivante :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-90069-001	36 731,23 \$	Travaux de restauration - Jeux du Québec 2010 - Parcs Sanscartier et de la Colline
Fonds de dépenses en immobilisations	18 733,14 \$	Travaux de restauration - Jeux du Québec 2010 - Parcs Sanscartier et de la Colline
04-13493	2 570,77 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-71540-692	18 733,14 \$		Jeux du Québec 2010 - Équipements non capitalisables
03-10110		18 733,14 \$	Dépense immobilisable financée par activité financière

Un certificat du trésorier a été émis le 22 janvier 2010.

Adoptée

CE-2010-70

SOUSSION 2009 SP 327 - BELL CANADA - INSCRIPTION PAR RECONNAISSANCE VOCALE INTERACTIVE (RVI) AUX ACTIVITÉS CULTURELLES ET DE LOISIRS - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES - 104 124,93 \$ - CONTRAT DE TROIS ANS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Bell Canada, 1, rue Carrefour Alexander-Graham-Bell, Tour B, 4^e étage, Verdun, Québec, H3E 3B3 pour l'inscription des résidents aux activités culturelles et de loisirs en utilisant la technologie RVI (reconnaissance vocale interactive) pour trois ans, pour un montant de 104 124,93 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres déposés en date du 21 décembre 2009, et ce, étant la seule soumission reçue et étant conforme.

Le contrat débutera le 1^{er} août 2010 et sera d'une durée de trois années. À moins d'un avis écrit préalable d'au moins trois mois de la date d'expiration du contrat dûment signifié par une des parties à l'autre partie, le contrat sera renouvelé pour une période additionnelle d'une année. S'il y a lieu, les prix unitaires seront révisés, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation et sur une période de 12 mois. Cette même clause s'appliquera à la deuxième année d'option, s'il y a lieu.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2011, 2012 et 2013, les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-70030-419-74331	13 367,16 \$	Carte du citoyen et Ludik - Autres services professionnels et administratifs
04-13493	640,61 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	454,03 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 22 janvier 2010.

Adoptée

CE-2010-71

SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE 2010 ENTRE LA REVUE TRANSCONTINENTAL ET LA VILLE DE GATINEAU - OUTIL PROMOTIONNEL POUR LA MISE EN COMMUN DES ACTIVITÉS CULTURELLES ET ÉVÉNEMENTIELLES OFFERTES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU - 42 610,32 \$

CONSIDÉRANT QUE le Service des arts, de la culture et des lettres désire promouvoir ses activités et événements sur l'ensemble du territoire de la ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le Service des arts, de la culture et des lettres reconnaît La Revue comme un partenaire important dans la diffusion des activités artistiques et événementielles de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le Service des arts, de la culture et des lettres a développé des outils de promotion avec d'autres partenaires médiatiques de la région afin de promouvoir leurs activités artistiques et événementielles, tant au niveau des médias électroniques, radiophoniques que télévisuels;

CONSIDÉRANT QUE le Service des arts, de la culture et des lettres a mis en place un calendrier culturel et que l'entente avec La Revue mettra en avant-plan ce calendrier et les organismes culturels reconnus par la Ville;

CONSIDÉRANT QUE cette entente permettra aux citoyens de mieux connaître les activités offertes sur le territoire de la ville de Gatineau, tant au niveau des sorties gratuites que celles s'adressant à des clientèles spécifiques;

CONSIDÉRANT QUE le Service des arts, de la culture et des lettres a dans ses priorités d'action de la politique culturelle de mettre en place des outils de promotion, des activités culturelles et événementielles pour la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente entre La Revue Transcontinental et la Ville de Gatineau pour l'année 2010.

De plus, le trésorier est autorisé à payer les factures relatives à cette entente sur présentation de pièces justificatives.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-72010-341-74332	26 699,06 \$	Direction des arts, de la culture et des lettres - Avis et annonces
02-72132-341-74333	1 283,47 \$	Théâtre de l'Île - Avis et annonces
02-72133-341-74334	1 250,00 \$	Salle La Basoche - Avis et annonces
02-72134-341-74335	1 250,00 \$	Salle Jean-Després - Avis et annonces
02-72320-341-74336	1 348,44 \$	Galerie Montcalm - Avis et annonces
02-72251-341-74337	5 393,75 \$	Promotion biblio et lecture - Avis et annonces
02-71050-341-74338	3 236,25 \$	Administration - Fêtes et festivals - Avis et annonces
04-13493	1 887,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	261,85 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-72010-349	26 699,06 \$		Direction des arts, de la culture et des lettres - Autres dépenses de publicité et d'information
02-72010-341		26 699,06 \$	Direction des arts, de la culture et des lettres - Publication d'avis et d'annonces

Un certificat du trésorier a été émis le 22 janvier 2010.

Adoptée

CE-2010-72*

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE ENTRE LA SOCIÉTÉ DES CASINOS DU QUÉBEC INC. ET LA VILLE DE GATINEAU POUR LA TENUE DES ÉVÉNEMENTS ARTISTIQUES À LA PROMENADE DU ROI 2010-2012

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2003-1248 en date du 2 décembre 2003, adoptait la politique culturelle de la Ville de Gatineau et que des axes de cette politique stipulent d'accroître la diffusion des artistes sur notre territoire et de les soutenir en développant des partenariats;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2004-1036 en date du 23 novembre 2004, renouvelait l'entente de services entre la Ville de Gatineau et la Société des casinos du Québec inc. pour les expositions présentées à la Promenade du Roi au Casino du Lac-Leamy. Cette entente sera échue le 31 mars 2010 et un renouvellement de celle-ci est recommandé par le Service des arts, de la culture et des lettres;

CONSIDÉRANT QUE par cette entente, le Casino du Lac-Leamy verse à la Ville de Gatineau une contribution de 2 200 \$ pour chaque exposition présentée à la Promenade du Roi et que cette somme est utilisée par la galerie Montcalm pour payer les frais relatifs à l'organisation des expositions au Casino du Lac-Leamy :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter le renouvellement de l'entente entre la Société des casinos du Québec inc. et la Ville de Gatineau pour la tenue des événements artistiques à la Promenade du Roi 2010-2012.

Le trésorier est autorisé à virer au budget de la galerie Montcalm, les revenus provenant du contrat de services pour les expositions à la Promenade du Roi versés par le Casino du Lac-Leamy.

La Société des casinos du Québec inc. et la Ville de Gatineau s'engagent à souscrire et à maintenir une police d'assurance responsabilité civile d'une valeur minimale de 2 000 000 \$ par événement pour les activités résultant des expositions artistiques à la Promenade du Roi 2010-2012, de se nommer mutuellement à titre d'assurée additionnelle sur cette police d'assurance et de déposer les certificats confirmant la souscription de l'assurance exigée lors de la signature de l'entente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le renouvellement de l'entente entre la Société des casinos du Québec inc. et la Ville de Gatineau se terminant le 31 mars 2012.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 janvier 2010.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2010-73*

RÈGLEMENT NUMÉRO 644-2010 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 883 000 \$ POUR L'ACHAT D'UN VÉHICULE ET D'ÉQUIPEMENTS SPÉCIALISÉS DESTINÉS AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DANS LE CADRE DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 644-2010 autorisant une dépense et un emprunt de 883 000 \$ pour l'achat d'un véhicule et d'équipements spécialisés destinés au Service de sécurité incendie dans le cadre du schéma de couverture de risques en incendie.

De plus, ce comité recommande au conseil d'informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que la Ville de Gatineau désire se prévaloir des dispositions du paragraphe 2° du deuxième alinéa de l'article 544 de la Loi sur les cités et villes pour ce règlement, et ce, permettant une description en termes généraux de la dépense.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2010-74

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 51 - 86 714,55 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 2 - 139 879,57 \$ ET PD NUMÉRO 52 - 439 501,58 \$ - LISTES DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 1 - 745,98 \$ ET NUMÉRO 52 - 9 010,91 \$ - LISTES DES EMBAUCHES NUMÉRO 1 - 43 575 \$ ET NUMÉRO 48 - 93 721,32 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 51, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéros 2 et 52, les listes des réquisitions numéros 1 et 52 ainsi que les listes des embauches numéro 1 et 48 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 51	Pièces de comptes à payer	86 714,55 \$	11 au 15 janvier 2010
Liste PD numéro 52	Pièces de comptes à payer	439 501,58 \$	11 au 15 janvier 2010
Liste des réquisitions numéro 52	Pièces de comptes à payer	9 010,91 \$	11 au 15 janvier 2010
Liste des embauches numéro 48	Embauche de personnel temporaire	93 721,32 \$	4 au 8 janvier 2010
Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PD numéro 2	Pièces de comptes à payer	139 879,57 \$	11 au 15 janvier 2010
Liste des réquisitions numéro 1	Pièces de comptes à payer	745,98 \$	11 au 15 janvier 2010
Liste des embauches numéro 1	Embauche de personnel temporaire	43 575,00 \$	4 au 8 janvier 2010

Un certificat du trésorier a été émis le 22 janvier 2010.

Adoptée

CE-2010-75

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-02 POUR LA PÉRIODE DU 7 AU 13 JANVIER 2010**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-02 d'un montant de 319 477,86 \$ pour la période du 7 au 13 janvier 2010.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 janvier 2010.

Adoptée

CE-2010-76

AUTORISER LE PAIEMENT DE LA COTISATION 2010 DE LA VILLE DE GATINEAU AUX ASSOCIATIONS MUNICIPALES - UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC ET FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque aux associations municipales suivantes pour le paiement de la cotisation annuelle 2010 de la Ville de Gatineau :

Associations municipales	Montants
Union des municipalités du Québec	158 868,53 \$, incluant les taxes
Fédération canadienne des municipalités	30 565,50 \$, non taxable

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11100-494	30 565,50 \$	Conseil municipal - Cotisations
02-11100-494	151 831,16 \$	Conseil municipal - Cotisations
04-13493	7 037,37 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 22 janvier 2010.

Adoptée

CE-2010-77

SUBVENTION DE 200 \$ - ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE MASSON-ANGERS - LES VOISINS DE PAPINEAU, BANTAM BB - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de l'Association du hockey mineur de Masson-Angers, à l'attention de madame Nathalie Éthier, 38, rue de Grand-Pré, Gatineau, Québec, J8M 1H6, à titre de subvention pour les activités de l'équipe les Voisins de Papineau, Bantam BB.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11447-972	200 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 janvier 2010.

Adoptée

CE-2010-78

SUBVENTION DE 250 \$ - CLUB OPTIMISTE DE TEMPLETON - 30^e ANNIVERSAIRE - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre du club Optimiste de Templeton, à l'attention de monsieur Gabriel Charette, C. P. 85005, Gatineau, Québec, J8P 7V2, à titre de subvention pour l'organisation d'une fête soulignant leur 30^e anniversaire de fondation.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11447-972	250 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 janvier 2010.

Adoptée

CE-2010-79

SUBVENTION DE 425 \$ - GATINEAU LOPPET - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 425 \$ à l'ordre de Gatineau Loppet, à l'attention de madame Brigitte Michaud, C. P. 1970, succursale Hull, Gatineau, Québec, J8X 3Y9, à titre de subvention pour la promotion du ski de fond en Outaouais.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11446-972	50 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Subventions
02-11444-972	50 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Subventions
02-11443-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions
02-11441-972	25 \$	Luc Angers - Des Promenades - Subventions
02-11445-972	150 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Subventions
02-11439-972	50 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Subventions
02-11438-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 janvier 2010.

Adoptée

CE-2010-80

SUBVENTION DE 500 \$ - ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE MASSON-ANGERS - FESTIPUCE 2010 - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de l'Association du hockey mineur de Masson-Angers, à l'attention de monsieur Mario Rollin, 1, rue de l'Aréna, Gatineau, Québec, J8M 1C7, à titre de subvention pour l'organisation du Festipuce qui aura lieu du 26 au 28 février 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11447-972	500 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 janvier 2010.

Adoptée

CE-2010-81 **SUBVENTION DE 560 \$ - CLUB DES ORNITHOLOGUES DE L'OUTAOUAIS - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 560 \$ à l'ordre du Club des ornithologues de l'Outaouais, à l'attention de monsieur Gérard Desjardins, C. P. 1419, succursale Hull, Gatineau, Québec, J8X 3Y1, à titre de subvention pour l'entretien et le maintien d'une station de mangeoires d'oiseaux de la forêt Boucher.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11441-972	100 \$	Luc Angers - Des Promenades - Subventions
02-11438-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Subventions
02-11435-972	50 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Subventions
02-11433-972	120 \$	Alain Riel - De Deschênes - Subventions
02-11432-972	120 \$	André Laframboise - De Lucerne - Subventions
02-11431-972	120 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 janvier 2010.

Adoptée

CE-2010-82 **SUBVENTION DE 575 \$ - CONSEIL DU LOISIR SCIENTIFIQUE DE L'OUTAOUAIS - EXPO-SCIENCES BELL 2010 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 575 \$ à l'ordre du Conseil du loisir scientifique de l'Outaouais, à l'attention de madame Chantal Fournier, directrice générale, C. P. 1250, succursale Hull, Gatineau, Québec, J8X 3X7, à titre de subvention pour l'organisation de l'Expo-sciences Bell 2010 qui aura lieu du 19 au 21 mars 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-11448-972	100 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Subventions
02-11445-972	50 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Subventions
02-11444-972	100 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Subventions
02-11443-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions
02-11441-972	25 \$	Luc Angers - Des Promenades - Subventions
02-11439-972	100 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Subventions
02-11438-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 janvier 2010.

Adoptée

CE-2010-83

SUBVENTION DE 1 300 \$ - CLUB OPTIMISTE DE GATINEAU - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 300 \$ à l'ordre du Club Optimiste de Gatineau, à l'attention de madame Marie Dompierre, présidente, C. P. 82007, Gatineau, Québec, J8T 8B0, à titre de subvention pour la réalisation de leurs activités pour l'année 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-11445-972	400 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Subventions
02-11444-972	300 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Subventions
02-11443-972	500 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 janvier 2010.

Adoptée

CE-2010-84

APPROBATION D'UN TROISIÈME MODÈLE TYPE DE CARTE PROFESSIONNELLE POUR LES ÉLUS ET INTÉGRATION AU GUIDE DES NORMES GRAPHIQUES

CONSIDÉRANT le Guide des normes graphiques de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2009-1826 en date du 9 décembre 2009, a approuvé deux modèles types de cartes professionnelles :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve un troisième modèle type de carte professionnelle proposé et que ce modèle soit également intégré au Guide des normes graphiques de la Ville de Gatineau.

Adoptée

CE-2010-85

SUBVENTION DE 600 \$ - COMITÉ DES LOISIRS ST-JEAN BOSCO - CARNAVAL ST-JEAN BOSCO - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 600 \$ à l'ordre du comité des loisirs St-Jean Bosco, à l'attention de monsieur Jean Lessard, président, 40, rue de Batiscan, Gatineau, Québec, J8P 8B8, à titre de subvention pour la 39^e édition de leur carnaval qui se tiendra du 29 janvier au 7 février 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-11438-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Subventions
02-11436-972	50 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Subventions
02-11435-972	400 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 janvier 2010.

Adoptée

CE-2010-86

PARTICIPATION DE MESDAMES LES CONSEILLÈRES DENISE LAFERRIÈRE, MIREILLE APOLLON, NICOLE CHAMPAGNE, PATSY BOUTHILLETTE ET SYLVIE GONEAU AUX ACTIVITÉS ORGANISÉES PAR LE RÉSEAU DES FEMMES D'AFFAIRES ET PROFESSIONNELLES DE L'OUTAOUAIS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2009-1153 adoptée le 17 novembre 2009, a nommé mesdames les conseillères Denise Laferrière, Mireille Apollon, Nicole Champagne, Patsy Bouthillette et Sylvie Goneau à titre de représentantes de la Ville de Gatineau au sein du Réseau des femmes d'affaires et professionnelles de l'Outaouais :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise mesdames les conseillères Denise Laferrière, Mireille Apollon, Nicole Champagne, Patsy Bouthillette et Sylvie Goneau à participer aux activités organisées par le Réseau des femmes d'affaires et professionnelles de l'Outaouais.

Le trésorier est autorisé à rembourser les dépenses encourues selon la procédure établie sur présentation de pièces justificatives, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires du poste 02-11100-312 - Conseil municipal – Frais de représentation.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 janvier 2010.

Adoptée

CE-2010-87

SOUSSION 2009 SI 337 - DIVERS FOURNISSEURS - ACHAT DE CHAUSSURES DE SÉCURITÉ - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - TOTAL ANNUEL DE 87 232,13 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat aux firmes suivantes pour la fourniture de chaussures de sécurité pour les employés municipaux, sur la base des prix unitaires et escomptes accordés inscrits au bordereau de soumission, le tout en conformité avec leur soumission respective déposée en date du 7 janvier 2010, à savoir :

Secteurs d'Aylmer et de Hull :

L'Équipeur, 45, boulevard du Plateau, #3, Gatineau, Québec, J9A 3G1 au montant total annuel approximatif de 33 002,51 \$, incluant les taxes, cette dernière étant la plus basse soumission reçue et conforme pour ces secteurs.

Secteur de Gatineau :

Le Spécialiste de la sécurité au travail – 3835243 Canada inc., 154, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 1C1 au montant total annuel approximatif de 39 488,37 \$, cette dernière étant la seule soumission reçue et conforme pour ce secteur.

Secteurs de Masson-Angers et de Buckingham :

L'Équipeur, 174, avenue Lépine, Gatineau, Québec, J8L 4M4 au montant total annuel approximatif de 14 741,25 \$, incluant les taxes, cette dernière étant la seule soumission reçue et conforme pour ces secteurs.

Les prix soumis demeureront en vigueur pour une période d'un an à compter de la date de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires des services concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 janvier 2010.

Adoptée

CE-2010-88

SUBVENTION DE 1 038,40 \$ - CENTRE D'AIDE 24/7 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs les conseillers Luc Angers, André Laframboise, Stéphane Lauzon et madame la conseillère Sylvie Goneau à participer à une activité le 6 février 2010, au profit du Centre d'aide 24/7.

De plus, ce comité autorise les membres du conseil à subventionner cette activité pour un montant de 900 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 1 038,40 \$ à l'ordre du Centre d'aide 24/7, à l'attention de madame Marie-Josée Williams, 23, rue Caron, Gatineau, Québec, J8Y 1Y6 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11444-972	33,35 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Subventions
02-11446-972	50,00 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Subventions
02-11445-972	33,35 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Subventions
02-11443-972	50,00 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions
02-11442-972	500,00 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Subventions
02-11441-972	33,35 \$	Luc Angers - Des Promenades - Subventions
02-11440-972	50,00 \$	Denis Tassé - De Touraine - Subventions
02-11439-972	100,00 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Subventions
02-11438-972	50,00 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Subventions
02-11432-972	133,35 \$	André Laframboise - De Lucerne - Subventions
04-13493	5,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 26 janvier 2010.

Adoptée

CE-2010-89

**PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE MIREILLE APOLLON À
UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR LE CENTRE COMMUNAUTAIRE
PORTUGAIS LES AMIS UNIS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère à participer à une activité organisée par le Centre Communautaire Portugais les Amis Unis au profit des sinistrés d'Haïti qui aura lieu le 30 janvier 2010.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 25 \$ à l'ordre du Centre Communautaire Portugais les Amis Unis, à l'attention de monsieur Alberto Dias, 42, rue Hanson, Gatineau, Québec, J8Y 3M5 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11436-972	25 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 janvier 2010.

Adoptée

CE-2010-90
Modifiée par la
résolution numéro
CE-2011-289

**ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME JULIE CARDINAL
AU POSTE DE CONTRÔLEUR - SECTION DE L'ADMINISTRATION - DIVISION
DU DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE ET DU SOUTIEN ORGANISATIONNEL
- SERVICE DE POLICE**

CONSIDÉRANT QUE le Service de ressources humaines a été autorisé à combler un poste de contrôleur à la Section de l'administration de la Division du développement stratégique et du soutien organisationnel du Service de police (poste numéro POL-CAD-030 au plan d'effectifs des cadres), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Julie Cardinal au poste de contrôleur à la Section de l'administration de la Division du développement stratégique et du soutien organisationnel du Service de police.

Le salaire de madame Julie Cardinal sera celui de la classe 4, 7^e échelon de l'échelle salariale des cadres de la Ville de Gatineau.

Madame Julie Cardinal sera assujettie à une période d'essai d'un an. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Madame Julie Cardinal sera assujettie à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau, à l'exception de l'article K. Elle bénéficiera de quatre semaines de vacances annuelles à compter du 1^{er} mai 2010.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21600-115 – Soutien organisationnel – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 janvier 2010.

Adoptée

CE-2010-91

**ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR GAÉTAN
LAFRANCE AU POSTE D'AGENT - DIVISION DE LA GENDARMERIE - SERVICE
DE POLICE**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'agent, Division de la gendarmerie du Service de police, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Gaéтан Lafrance au poste d'agent, Division de la gendarmerie du Service de police.

Le salaire de monsieur Gaéтан Lafrance sera celui de la classe 5 de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Monsieur Gaéтан Lafrance est assujetti à une période d'essai de six mois puisqu'une période de six mois de services continus à titre d'agent temporaire a été retranchée de la période d'essai initiale de 12 mois, tel que stipulé à la clause 12.1g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

La date d'entrée en fonction de monsieur Gaéтан Lafrance sera rétroactive au 1^{er} décembre 2009 afin de respecter le nombre d'effectifs de 348 policiers autorisé par le conseil municipal de la Ville de Gatineau et reconnu par le ministère de la Sécurité publique du Québec.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de la clause 12.1g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21400-111 – Service de police – Gendarmerie – Rémunération régulière – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 janvier 2010.

Adoptée

CE-2010-92

ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MONSIEUR SIMON GERMAIN AU POSTE DE MÉCANICIEN-SOUDEUR - DIVISION DE LA GESTION DE LA FLOTTE ET DES ÉQUIPEMENTS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de mécanicien(ne)-soudeur(euse) à la Division de la gestion de la flotte et des équipements du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-209 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement et la permanence de monsieur Simon Germain au poste de mécanicien-soudeur à la Division de la gestion de la flotte et des équipements du Service des travaux publics.

Le salaire de monsieur Simon Germain sera établi à la classe 9 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

La date d'entrée en fonction de monsieur Simon Germain sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Simon Germain a renoncé à sa période d'essai conformément aux dispositions de l'article 21.04 a) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-30810-114 – Atelier mécanique – Général – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 janvier 2010.

Adoptée

CE-2010-93*

MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2009-1787 en date du 2 décembre 2009, acceptait la retraite de monsieur Denis Charron;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de revoir et d'harmoniser les processus de gestion de la division;

CONSIDÉRANT QUE la Division des infrastructures, des plateaux et des équipements doit s'ajuster afin de maintenir sa capacité de répondre aux besoins des citoyens, des clients internes et des clients externes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de modifier la structure organisationnelle du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés de la façon suivante :

- renommer la Division des infrastructures, des plateaux et des équipements pour Division des parcs et des infrastructures récréatives;
- renommer le poste de responsable, Gestion des arénas (poste numéro LSC-CAD-005 au plan d'effectif des cadres de la Ville de Gatineau) détenu par monsieur Gilles St-Louis pour responsable, Arénas et lieux publics;
- abolir le poste d'agent en aménagement récréatif et sportif (poste numéro LSC-BLC-004 au plan d'effectif des cols blancs de la Ville de Gatineau) détenu par monsieur François Lemay;
- créer le poste de responsable, Aménagement récréatif et sportif (poste numéro LSC-CAD-015 au plan d'effectifs des cadres de la Ville de Gatineau), sous la gouverne du chef de division des parcs et des infrastructures récréatives. Y nommer monsieur François Lemay à la classe salariale 3, 7^e échelon de la politique salariale des cadres de la Ville de Gatineau;
- nommer monsieur Guy Roy au poste de responsable, Protocoles et équipements récréatifs (poste numéro LSC-CAD-004 au plan d'effectif des cadres de la Ville de Gatineau) à la classe salariale 3, 7^e échelon de la politique salariale des cadres de la Ville de Gatineau;
- transférer sous la gouverne du responsable, Aménagement récréatif et sportif, le poste de technicien inspecteur aux équipements (poste numéro LSC-BLC-016 au plan d'effectif des cols blancs de la Ville de Gatineau);
- ajouter un lien fonctionnel entre le poste de responsable, Aménagement récréatif et sportif et le poste d'agent à la gestion des plateaux (poste numéro LSC-BLC-002 au plan d'effectif des cols blancs de la Ville de Gatineau).

Un certificat du trésorier a été émis le 22 janvier 2010.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2010-94

MUTATION ET PERMANENCE DE MADAME ANGELINA DE SOUSA AU POSTE DE COMMIS FINANCES - DIVISION DE LA COMPTABILITÉ ET DE LA PAIE - SERVICE DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis finances (poste numéro FIN-BLC-033 au plan d'effectifs des cols blancs) à la Division de la comptabilité et de la paie du Service des finances, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation et la permanence de madame Angelina De Sousa au poste de commis finances à la Division de la comptabilité et de la paie du Service des finances (poste numéro FIN-BLC-033 au plan d'effectifs des cols blancs).

Le salaire de madame Angelina De Sousa sera celui de la classe 4, 5^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Angelina De Sousa est assujettie à une période d'adaptation de trois mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13310-112 – Service des finances – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 janvier 2010.

Adoptée

CE-2010-95

MUTATION ET PERMANENCE DE MONSIEUR DENIS GODBOUT AU POSTE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENT - DIVISION DE L'URBANISME - CENTRE DE SERVICES DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste d'inspecteur(trice) en bâtiment à la Division de l'urbanisme du centre de services de Gatineau (poste numéro CSG-BLC-010 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation et la permanence de monsieur Denis Godbout au poste d'inspecteur en bâtiment à la Division de l'urbanisme du centre de services de Gatineau.

Le salaire de monsieur Denis Godbout sera celui de la classe 9, 6^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Monsieur Denis Godbout sera assujetti à une période d'adaptation de trois mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée, conformément aux dispositions de la clause 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-61230-112 – Gatineau – Permis et gestion du développement – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 janvier 2010.

Adoptée

CE-2010-96

MUTATION ET PERMANENCE DE MADAME GENEVIÈVE CHARTRAND-BERTRAND AU POSTE D'INSPECTRICE EN ENTRETIEN ET SALUBRITÉ - DIVISION DE L'URBANISME - CENTRE DE SERVICES DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'inspecteur(trice) en entretien et salubrité à la Division de l'urbanisme du centre de services de Gatineau (poste numéro CSG-BLC-031 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation et la permanence de madame Geneviève Chartrand-Bertrand au poste d'inspectrice en entretien et salubrité à la Division de l'urbanisme du centre de services de Gatineau.

Le salaire de madame Geneviève Chartrand-Bertrand sera celui de la classe 9, 5^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Geneviève Chartrand-Bertrand est assujettie à une période d'adaptation de trois mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée, conformément aux dispositions de la clause 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61230-112 – Gatineau – Permis et gestion du développement – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 janvier 2010.

Adoptée

CE-2010-97

PROMOTION ET PERMANENCE DE MADAME LISE CHARETTE AU POSTE DE SECRÉTAIRE DE DIRECTION - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de secrétaire de direction au Service des arts, de la culture et des lettres (poste numéro ART-BLC-003 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion et la permanence de madame Lise Charette au poste de secrétaire de direction au Service des arts, de la culture et des lettres (poste numéro ART-BLC-003 au plan d'effectifs des cols blancs).

Le salaire de madame Lise Charette sera celui de la classe 6, 6^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Lise Charette est assujettie à une période d'adaptation de trois mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée, conformément aux dispositions de la clause 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau et conditionnellement à la permanence de madame Line Lamoureux prévue le 5 avril 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-72010-112 – Service des arts, de la culture et des lettres – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 janvier 2010.

Adoptée

CE-2010-98

PROMOTION ET PERMANENCE DE MONSIEUR YVES LATREILLE AU POSTE DE CHEF D'ÉQUIPE CAU - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de chef d'équipe CAU du Service de police (poste numéro POL-BLC-016 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion et la permanence de monsieur Yves Latreille au poste de chef d'équipe CAU au Service de police.

Le salaire de monsieur Yves Latreille sera celui de la classe 8, 5^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Monsieur Yves Latreille est assujetti à une période d'adaptation de trois mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par la Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée, conformément aux dispositions de la clause 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21500-112 – Centre d'urgence 9-1-1 – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 janvier 2010.

Adoptée

CE-2010-99

PROMOTION ET PERMANENCE DE MADAME CAROLLE TELMOSSE AU POSTE DE SECRÉTAIRE DE DIRECTION - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de secrétaire de direction au Service de sécurité incendie (poste numéro INC-BLC-002 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion et la permanence de madame Carolle Telmosse au poste de secrétaire de direction au Service de sécurité incendie (poste numéro INC-BLC-002 au plan d'effectifs des cols blancs).

Le salaire de madame Carolle Telmosse sera celui de la classe 6, 6^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Carolle Telmosse est assujettie à une période d'adaptation de trois mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée, conformément aux dispositions de la clause 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-22200-112 – Service de sécurité incendie – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 janvier 2010.

Adoptée

CE-2010-100

ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE MONSIEUR CHRISTIAN CASTONGUAY AU POSTE DE CONSEILLER EN RESSOURCES HUMAINES - SECTION DU DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT l'augmentation de 8 % du nombre total de processus de dotation, dont une augmentation de 17 % des processus cols blancs pour l'année 2009;

CONSIDÉRANT les projets majeurs d'implantation d'un système de recrutement en ligne, de gestion des ressources humaines et de mise à jour des pratiques en matière d'accès à l'égalité en emploi;

CONSIDÉRANT l'exercice de planification de la main-d'œuvre, les départs à la retraite anticipés et les mouvements de main d'œuvre, la Section du développement organisationnel prévoit une augmentation constante des besoins en matière de dotation;

CONSIDÉRANT la nécessité de répondre à la demande des services municipaux en matière de dotation;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à procéder à l'embauche d'une ressource temporaire supplémentaire pour une période d'une année :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement contractuel de monsieur Christian Castonguay au poste de conseiller en ressources humaines à la Section du développement organisationnel du Service des ressources humaines du 1^{er} février 2010 au 31 janvier 2011.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant greffier sont autorisés à signer le contrat de travail, lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-16100-135 – Service des ressources humaines – Employés temporaires – Cadres.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2011, les fonds requis pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 janvier 2010.

Adoptée

CE-2010-101

RÈGLEMENT HORS COUR - CAROLE MANTVILLE GRÉGOIRE C. VILLE DE GATINEAU - 205, RUE GAMELIN - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND-VANIER - PIERRE PHILION

CONSIDÉRANT QU'en date du 7 juin 2006, la demanderesse instituait devant la Cour du Québec une requête introductive d'instance en dommages et intérêts afin de réclamer à la Ville de Gatineau un montant de 246 897,88 \$;

CONSIDÉRANT QUE le recours en dommages résultait d'une chute survenue sur le trottoir en face du 205, rue Gamelin et que la demanderesse s'infligeait une blessure importante à la main droite;

CONSIDÉRANT QUE la demanderesse réclamait de la Ville de Gatineau le montant de 246 897,88 \$, majoré de l'intérêt au taux légal et de l'indemnité additionnelle prévue à l'article 1619 du Code civil du Québec ainsi que tous les frais d'expertises de ses experts;

CONSIDÉRANT QUE le présent dossier était fixé pour un procès d'une durée de quatre jours devant la Cour supérieure du district de Hull, soit du 17 au 20 mai 2010, et des coûts engendrés par un tel procès;

CONSIDÉRANT QUE des pourparlers de règlement hors cour ont eu lieu et que des modalités quant à une entente ont été convenues;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Gatineau de régler le présent dossier conformément aux modalités négociées à l'entente entre les parties et les procureurs et qu'il est donc dans l'intérêt de la Ville de Gatineau d'accepter le présent règlement hors cour :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le règlement du présent litige conformément aux modalités négociées en retour de la signature d'une quittance finale et totale pour tous les dommages reliés directement ou indirectement aux faits allégués à la requête introductive d'instance en dommages dans le dossier de cour.

Le Service des affaires juridiques ou son mandataire est autorisé à signer et à déposer tout document ou procédure nécessaire afin de finaliser le présent règlement hors cour.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-19110-991 – Assurances – Dommages et intérêts, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 janvier 2010.

Adoptée

CE-2010-102*

APPEL DE PROPOSITIONS - BAIL DE LOCATION - RESTAURANT DU PAVILLON DU PORT DE PLAISANCE D'AYLMER - 0, RUE PRINCIPALE - LOT 2 884 820 AU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - STEFAN PSENAK

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est propriétaire du Pavillon du Port de plaisance d'Aylmer situé au 0, rue Principale à Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau loue un espace au rez-de-chaussée du Pavillon du Port de plaisance d'Aylmer pour l'exploitation d'un bar-restaurant;

CONSIDÉRANT QUE le bail de location actuellement en vigueur prendra fin le 30 avril 2010;

CONSIDÉRANT QUE le plan directeur du parc des Cèdres prévoit, à moyen terme, la démolition et le remplacement du Pavillon du Port de plaisance d'Aylmer;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'évaluation et des transactions immobilières souhaite être mandaté de procéder à un appel de propositions en vue de l'exploitation d'un bar-restaurant au rez-de-chaussée du Pavillon du Port de plaisance d'Aylmer :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de mandater le Service d'évaluation et des transactions immobilières de procéder à un appel de propositions en vue de la location du rez-de-chaussée du Pavillon du Port de plaisance d'Aylmer aux conditions du bail type de la Ville de Gatineau annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Sommairement, ces conditions comprennent entre autres :

- une superficie à louer de 484 mètres carrés (le rez-de-chaussée seulement, mais incluant la terrasse extérieure);
- un usage autorisé de bar-restaurant;
- une période d'activité permise du 15 avril au 15 novembre de chaque année;
- une reprise en charge du bâtiment et des espaces loués par la Ville de Gatineau en dehors de la période d'activité, soit du 16 novembre au 14 avril inclusivement;
- un terme initial de cinq ans avec possibilité de renouvellement pour un ou plusieurs termes additionnels, d'un commun accord des parties pour un maximum de cinq ans supplémentaires;
- un loyer initial à la valeur marchande au minimum;
- un loyer pour les années subséquentes basé sur le loyer de la première année, plus l'indexation en fonction de la variation annuelle de l'IPC pour le centre urbain d'Ottawa-Gatineau;
- des locaux livrés tels quels au moment du dépôt des propositions;
- des améliorations locatives, des frais de chauffage et d'énergie aux frais du locataire;
- l'obligation d'offrir un service de restauration en français ou bilingue;
- l'obligation d'offrir un menu comportant une alternative de repas et collation santé et de qualité.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Cet appel de propositions est réalisé conformément à la politique de la Ville de Gatineau sur l'aliénation des biens immobiliers.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif